

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 15 mai 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 15 du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 9 mai 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023**.
Le compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023** est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES – DEVIS (49-2023)

Monsieur le Maire rappelle qu'un quartier situé dans le zonage d'assainissement collectif n'est pas encore desservi. Sur la route départementale n°112, il s'agit des habitations en contrebas de la route de Jézeau, de l'impasse Courrèges, de la traversée du pont jusqu'au centre de vacances Oxygers.

Pour ce faire, il convient de réaliser un relevé topographique dans le cadre de cette extension du réseau d'assainissement des eaux usées. Le bureau d'études Prima Ingénierie propose de mettre en œuvre cette étude pour un montant de 2 400€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de réaliser ce relevé topographique dans le cadre de cette extension du réseau d'assainissement des eaux usées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis du bureau d'études Prima Ingénierie pour le montant de 2 400€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau